

Reconnaissance des Acquis Expérientiels



MAÎTRISES QUALIFIANTES EN ÉDUCATION

- > **OPTION ENSEIGNEMENT AU SECONDAIRE (2-811-1-3)**
- > **OPTION ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (2-820-1-9)**

Ces programmes vous intéressent mais vous ne répondez que partiellement aux critères d'admission ?

VOTRE EXPÉRIENCE COMPTE !

- > Vous avez une moyenne de 2.5 et plus ?
- > Vous possédez une expérience tangible de 2 ans (2000 heures) et plus avec la clientèle visée ou dans le champ disciplinaire approprié ?
- > Vous réussissez à maintenir à jour vos connaissances et votre expertise ?
- > Vous pouvez fournir des preuves de vos réalisations professionnelles, des documents utilisés dans le cadre de votre emploi ou des attestations de formation ?
- > Vous êtes capable de démontrer vos compétences au cours d'une entrevue ou par écrit ?
- > Votre horaire vous permet de consacrer quelques heures pour monter un dossier de RAE ?

Si vous avez répondu **OUI** à toutes les questions, vous avez des atouts majeurs pour la reconnaissance d'acquis expérimentiel aux fins d'admission.

- > Ce processus permet à une personne candidate ne répondant que partiellement aux conditions d'admissibilité dans un programme d'études universitaires de se voir offrir la possibilité d'être admise dans ce programme si elle démontre qu'elle a les capacités nécessaires à sa réussite.

Plus d'informations :



Centre de formation initiale des maîtres
Faculté des sciences de l'éducation